



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 31687

Texte de la question

M. Yves Deniaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la situation des instituteurs souhaitant organiser des sorties scolaires. En effet, s'il est essentiel de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les risques d'accidents, les textes en vigueur apparaissent beaucoup trop confus. Les responsabilités y sont souvent mal définies et conduisent parfois à des situations incohérentes, par exemple lorsque les voyages en car doivent être accompagnés selon les critères de nuitées, alors que certains accompagnateurs peuvent déjà se trouver sur les lieux du séjour. La confusion des responsabilités est d'autant plus grande que certains inspecteurs d'académie ajoutent des consignes personnelles aux autorisations de sorties qu'ils délivrent. Ainsi, les textes eux-mêmes et leur interprétation rendent les sorties scolaires difficiles à organiser compte tenu de leur manque de prévision. Cela risque de porter préjudice à la dynamique pédagogique de nombreux établissements. Aussi, lui demande-t-il si un éclaircissement des textes portant sur les sorties scolaires pourrait être envisagé.

Texte de la réponse

La ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire a demandé que les circulaires n° 97-176 du 18 septembre 1997 et n° 97-176 bis du 21 novembre 1997 précisant les règles d'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques soient revues, et fassent l'objet d'une nouvelle publication afin d'intégrer les adaptations qui sont apparues indispensables après une année de mise en oeuvre. Elle a, d'autre part, souhaité que l'étude menée à cet effet prenne en compte les recommandations du rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale sur l'application des circulaires actuellement en vigueur. Un groupe de travail a donc été constitué, rassemblant, outre les services centraux du ministère, des représentants des syndicats d'enseignants, des fédérations de parents d'élèves, des associations (Jeunesse au plein air, Ligue de l'enseignement, Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs). Ce groupe de travail a élaboré un projet de texte qui devrait se substituer aux textes antérieurs et permettre, grâce à des procédures claires, une organisation efficace et simple des sorties scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Yves Deniaud](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31687

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3749

Réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5390